

## Homologation des tarifs pour la saison 1998-1999 - Office du Tourisme / Syndicat d'Initiative - Halte Nautique

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** L'Office de Tourisme et Syndicat d'Initiative gérant la Halte Nautique a déterminé les tarifs de l'année 1998.

Ceux-ci restent inchangés par rapport à 1997 et s'établissent comme suit :

*2 périodes :*

Haute saison (15/6 au 15/9)

Basse saison (16/09 au 14/06)

### **Tarif journalier**

Catégories de bateaux selon la longueur	Basse saison	Haute saison
Moins de 6 mètres	10 F	18 F
De 6 à 8 mètres	15 F	25 F
De 8 à 10 mètres	20 F	35 F
De 10 à 12 mètres	25 F	45 F
Plus de 12 mètres	30 F	50 F

Electricité : 10 F par jour.

Douche : 7 F

### **Tarif mensuel**

#### **Catégories de bateaux selon la longueur**

Moins de 6 mètres	150 F
De 6 à 8 mètres	200 F
De 8 à 10 mètres	250 F
De 10 à 12 mètres	300 F
Plus de 12 mètres	400 F

La Commission Economie - Emploi - Tourisme a donné un avis favorable à ces propositions.

Conformément à l'article 7 de la convention du 18 décembre 1996, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'homologation de ces tarifs.

**«M. BONNET :** Monsieur le Maire, voici un an le Conseil Municipal a pris une position sur les infrastructures d'intérêt d'agglomération et cela a été l'occasion de demander à Voies Navigables de France un effort significatif pour l'axe touristique majeur de navigation de plaisance continentale que représente la vallée du Doubs. Je voudrais donc savoir où on en est un an après, ce qu'on a eu comme réponse et ce qu'on a comme projet ?

**M. FOUSSERET :** Ce que je peux vous dire, c'est que tous les projets d'aménagement de l'axe Rhin-Rhône avaient été stoppés à cause du grand canal, car on ne pouvait pas investir dans la remise en l'état du canal Freycinet, s'il était amené à être détruit sur un certain nombre de kilomètres ou à ne plus être utilisé. Maintenant une nouvelle perspective s'ouvre et il va y avoir une mission de réflexion sur l'axe européen Rhin-Rhône, vous avez peut-être pu le voir dans la presse, dont je serai le rapporteur. Il y aura aussi M. Claude GUEANT, Mme VOYNET a envoyé une lettre de mission en ce sens au Préfet de la Région de Franche-Comté, pour réfléchir à l'ensemble de ces problèmes. Pascal BONNET a raison de dire qu'on n'a pas avancé et il va falloir dans les années qui viennent reprendre ce problème en main. Mais cette année on n'a effectivement rien fait.

**M. BONNET :** J'avais demandé voici un an justement quel était le souhait de la Ville en la matière, ce qu'on attendait et je n'avais pas eu de réponse outre le fait qu'on ne voulait pas du grand canal. Qu'attend-on réellement en matière de tourisme fluvial ? On nous a dit il y a un an qu'on demandait à Voies Navigables de France, un an après on nous répond qu'on n'en sait pas plus mais qu'attend-on en tant que Ville de Besançon ?

**M. FOUSSERET :** Il y a quand même des études très précises qui ont été faites sur le tourisme fluvial à Besançon. Elles avaient permis de valider la halte nautique que nous avons actuellement et avaient porté aussi, je m'en souviens, sur une halte nautique à la Gare d'Eau. Ces études-là existent et sont toujours d'actualité mais elles se situaient toutes dans la perspective d'un développement global avec le canal car on ne peut pas envisager un développement du tourisme à Besançon uniquement sur Besançon, le Doubs présentant un certain nombre de dangers au niveau de la navigation nécessitant la réfection entre autres de tous les linguets, les écluses, etc. Mais sur Besançon, une étude très précise a été faite, la rivière avait été sondée par les militaires du 19<sup>ème</sup> Génie qui avaient dressé une carte assez précise du profil du Doubs. Mais c'est vrai qu'il y a, vous avez raison de le souligner, un potentiel touristique pour Besançon dans les années à venir qu'il faudra ne pas négliger.

**M. ANTONY :** Monsieur le Maire, dans le cadre de l'après grand canal, un certain nombre de millions ont été débloqués par le Ministère de l'Environnement et des commissions se sont mises en place dans lesquelles la Ville de Besançon sera présente. En particulier une de ces commissions traite du canal Freycinet. Nous comptons bien développer le point de vue des Bisontins, demander en particulier le dragage du Doubs, le réaménagement du passage du canal en tunnel et en particulier l'aménagement de ses berges pour le passage des cyclistes de façon à profiter de cette manne pour favoriser à la fois le tourisme fluvial et les piétons et puis l'aménagement également d'un port fluvial pour le tourisme.

**M. JACQUEMIN :** J'entends de plus en plus, Monsieur le Maire, rapporter le fait que M. FOUSSERET serait favorable au grand canal. Je n'y comprends plus rien (rires). Pourrait-il me préciser sa position pour qu'on puisse un peu rigoler ?

**M. FOUSSERET :** Est-ce une boutade, Monsieur JACQUEMIN ? Il y a quelque chose qui me différencie de vous, c'est que moi je ne change pas d'avis quand le vent tourne. J'ai toujours été défavorable au grand canal et je le reste mais la mission de réflexion que nous allons mener porte sur les perspectives de développement économique et social de l'axe européen Rhin-Rhône. C'est donc bien au-delà de cette portion du grand canal puisque l'axe européen Rhin-Rhône va de Marseille à Strasbourg».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 16 avril 1998.*